

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire

Séance du 18 octobre 2010

L'an deux mille dix et le dix-huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE (arrivée à la question n°2010-10-119) - Enry BERNARD-BERTRAND (jusqu'à la question n°2010-10-121) - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD (arrivé à la question n°2010-10-118) - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - M. Etienne MOURRUT (jusqu'à la question n°2010-10-121) - Christel PAGES (arrivée à la question n°2010-10-118) - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

Absents ayant donné pouvoir : M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD - M. Enry BERNARD BERTRAND pour M. Jean SPALMA (à partir de la question 2010-10-122)

Absents excusés : Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - M. Etienne MOURRUT (à partir de la question n°2010-10-122)

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON



Objet : Modification du tableau des effectifs – N°2010-10-117

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs ci-dessous :

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Grade et temps de travail	Nb de postes	Grade et temps de travail
	1	CUI-CAE à Temps Complet	1	CAE à Temps Complet

Objet : Modification du dispositif du compte épargne-temps - N°2010-10-118

Le Compte Epargne Temps permet aux agents titulaires et non titulaires à temps complet et non complet et justifiant d'une année de service, d'accumuler des droits à congés rémunérés (congés annuels).

Il est proposé aux collectivités qui le souhaitent, d'instaurer deux nouvelles modalités d'utilisation des jours épargnés pour les jours excédant le seuil de 20 jours, inscrits sur le Compte Epargne Temps :

- L'indemnisation forfaitaire
- Et la transformation en épargne retraite R.A.F.P (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) pour les fonctionnaires C.N.R.A.C.L

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité de modifier le dispositif du Compte Epargne Temps en adoptant les deux nouvelles dispositions comme évoquées ci-dessus.

Objet : Mise en place du service civique au sein de la Communauté de Communes - N°2010-10-119

Le Service Civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission en faveur de la collectivité.

Les missions seront accompagnées d'un tutorat individualisé et d'un programme de formation.

Les volontaires recevront une attestation ainsi qu'une indemnité versée par l'état de 442.11€ par mois + 100.46€ versée par la structure d'accueil soit au total 524,57€.

Le Service Civique ouvre droit au bénéfice d'une couverture sociale complète financée par l'état. La durée hebdomadaire du Service Civique est de 35 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'adopter le principe de mise en place du Service Civique au sein de la Communauté de Communes et de solliciter l'agrément auprès du Ministère de la jeunesse et des solidarités actives.

Objet : Décision modificative n°7 - Budget Principal - N°2010-10-120

Le budget éclairage public adopté pour l'exercice 2010, ne permet pas de répondre aux besoins actuels.

Pour cela, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°7 sur le Budget Principal, comme indiqué ci-dessous dans le tableau :

Article	Désignation	Montant
D 023-01	Virement section investissement	- 15 000.00 €
D 2315-970-811	Pluvial	- 15 000.00 €
D 611-814	Contrats prestations services	15 000.00 €
R 021-01	Virement de la section fonctionnement	- 15 000.00 €

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'emménagement à l'association Power Gym d'Aigues-Mortes (club de musculation) - N°2010-10-121

Par mesure de sécurité la halle de sports et la salle de musculation, rue Jeanne Demessieux à Aigues Mortes, ont été fermées par arrêté du président n°2010-03 en date du 24 septembre 2010.

Bien que n'ayant pas la compétence de la vie associative, mais souhaitant faciliter l'emménagement de l'association dans des nouveaux locaux sécurisés, le Conseil Communautaire, décide, par :

- 33 voix pour
- 1 voix contre
- 1 abstention

d'accepter de verser une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Association Power Gym d'Aigues Mortes pour le déménagement. Cette aide sera versée sur présentation par le club, d'une facture et d'un bail de location.

Objet : Renouvellement de la Convention de partenariat pour l'installation et la maintenance d'un serveur cartographique (SIG) entre la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle et la Communauté de Communes Terre de Camargue, pour l'année 2011 - N°2010-10-122

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter de conclure pour l'année 2011, une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle, pour la montée en charge de données cartographiques.

Comme en 2010, s'agissant du traitement de données dont la compétence est restée aux communes (cadastre, POS ou PLU, implantation des mâts d'éclairage public etc...) les trois communes seront sollicitées pour participer financièrement, à hauteur de 1/3 du coût annuel, soit 991.67 € pour chacune, la Communauté de Communes Terre de Camargue prenant déjà à sa charge les frais de gestion et de personnel.

Objet : Approbation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang - N°2010-10-123

Entendu le rapport exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, adopte le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets, produit par le Syndicat Mixte entre Pic et Etang sis à Lunel Viel – 34400.

Objet : Marché de fourniture de denrées alimentaires - Avenant n°2 Lot n°1 « Produits Laitiers » (Beurre, Œuf et Fromage) - N°2010-10-124

Un marché a été attribué lot n°1 « Produits Laitiers » du marché de fournitures de denrées alimentaires pour la Cuisine Centrale Communautaire à la société DISTRISUD - sise à FRONTIGNAN pour une durée de 3 ans.

Le montant maximum inscrit dans l'acte d'engagement pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010, s'avère insuffisant et ne permet pas de pouvoir réaliser les commandes jusqu'à la fin de l'année.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter un avenant n°2 au lot 1 « Produits Laitiers » (B.O.F), modifiant le montant de la prestation comme suit :

- Montant maxi 2 ^{ème} période de reconduction du marché.....	37 101,90 € HT		
- Plus-value, objet de l'avenant n°2.....	3 791,47 € HT	soit	4 000,00 € TTC
- Montant maxi définitif période de reconduction du marché.....	40 893,37 € HT	soit	43 142,50 € TTC

Objet : Marché de fourniture de denrées alimentaires – Avenant n°2 - Lot n°2 « Epicerie » - N°2010-10-125

Un marché a été attribué lot n°2 « Epicerie » du marché de fournitures de denrées alimentaires pour la Cuisine Centrale Communautaire, à l'entreprise POMONA EPISAVEURS - 84870 LORIOU DU COMTAT- pour une durée de 3 ans.

Le montant maximum, inscrit dans l'acte d'engagement, pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010, s'avère insuffisant et ne permet pas de pouvoir réaliser les commandes jusqu'à la fin de l'année.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter un avenant n°2 au lot n°2 « Epicerie », modifiant le montant de la prestation comme suit :

- Montant 1 ^{ère} période reconduction du marché :.....	43 855.50 € HT		
- Plus-value, objet de l'avenant n°1 :.....	2 843.60 € HT	soit	3 000.00 € TTC
- Montant maxi définitif 1 ^{ère} période reconduction du marché:....	46 699.10 € HT	soit	49 267.55 € TTC

Objet : Création d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge Intercommunale - N°2010-10-125

En 2007, la Communauté de Communes Terre de Camargue a pris en charge la réhabilitation de la totalité de l'ancienne décharge intercommunale dont 3,6 hectares, propriété de la Communauté de Communes, sont situés sur la commune d'Aigues-Mortes et un peu plus de 25 hectares appartenant à un propriétaire privé (la société LISTEL) sont situés sur la commune de Saint Laurent d'Aigouze,

La partie de la décharge se situant sur la commune de Saint Laurent d'Aigouze, une fois réhabilitée, a été restituée à son propriétaire LISTEL, en 2007, qui y fait paître des chevaux. Pour rappel, aucun projet d'aménagement, de construction ou projet agricole, ne peut être envisagé sur l'ancienne décharge pendant une durée de 30 années.

Cette zone bénéficiant de 2 500 heures d'ensoleillement par an pourrait être valorisée dans le cadre d'un projet de développement durable visant à promouvoir sur le territoire intercommunal les énergies propres.

Il est envisagé d'installer sur l'ancienne décharge Intercommunale, un parc photovoltaïque dont le projet consiste à mettre au sol des panneaux photovoltaïques, qui seraient gérés par un développeur professionnel. Le contrat est prévu pour une durée de 20 ans par bail emphytéotique, renouvelable deux fois 10 ans.

Le développeur professionnel prendra à sa charge toutes les études préalables et tous les investissements. Il assurera également, à ses frais, le fonctionnement et l'entretien des installations. Il n'y aura aucune dépense pour la Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser le Président à négocier avec des développeurs, les maires des communes concernées et le propriétaire foncier LISTEL pour faire aboutir le projet suivant :
 - 0.8 hectares sur les 3.6 appartenant à la CCTC, à louer dans le cadre d'un projet de jardin photovoltaïque (simple déclaration préalable de travaux sans consultations, abouti en 6 mois).
 - 27.2 hectares entre les terrains appartenant à LISTEL et celui de la CCTC nécessitant
 1. Une étude d'impact
 2. Une enquête publique
 3. Un permis de construire délivré par le Préfet
 4. Passage en commission des sites (servitudes d'utilités publiques)
 5. Le cas échéant modification des PLU ou POS (Aigues-Mortes et Saint Laurent d'Aigouze).Projet plus complexe (abouti en 24 mois)
- De signer un bail emphytéotique, dans un premier temps, dans le cadre du jardin photovoltaïque, puis dans un second temps dans le cadre du projet global

INFORMATIONS DIVERSES

- Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Dans le cadre du contrat d'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie financière et fiscale de la Communauté de Communes Terre de Camargue, passé avec la Société FININDEV, il a été demandé à cette société de nous accompagner dans l'évaluation des charges transférées et d'animer la CLETC.

En effet, conformément à la législation, le transfert des compétences a donné lieu, dans le cadre des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), à une évaluation des charges nettes transférées par les communes membres et aux calculs des Attributions de Compensation (AC). Ces calculs n'ont pas été réévalués et la législation en vigueur offre de nouvelles possibilités.

Il a été confié à la Société FININDEV une intervention de conseil auprès de la CCTC avec pour objectifs :

- D'établir un audit de l'évaluation existante des charges nettes transférées par les communes et prises en compte pour le calcul des actuelles AC
- De définir les objectifs et possibilités de nature à éclairer le groupement ; en fonction de ce diagnostic, plusieurs scénarii de révision des AC seront proposés, dont un pourra être mis en œuvre
- D'animer la CLETC et d'organiser des séances de travail

Le résultat de l'étude devra permettre d'établir le nouveau rapport de la CLETC sur la base duquel la C.C.T.C et/ou les communes membres délibéreront sur les modalités de calcul des charges transférées, avec des implications sur le prochain budget 2011.

Méthodologie :

Etude en 3 phases

- 1 Présentation d'un audit de l'évaluation des coûts transférés par les communes membres à la C.C.T.C
- 2 Proposition de plusieurs scénarii d'évaluation des charges
- 3 Rédaction et présentation du futur rapport de la CLETC

Dans le cadre des travaux de la première phase, il est demandé aux trois communes membres de transmettre à la Direction Générale des Services de la C.C.T.C, **avant la fin du mois d'octobre**, les comptes administratifs de leur budget principal et de leurs budgets annexes, pour les années 2000, 2001, 2002 et 2003.

- Rencontre à la Communauté de Communes du Pays de l'Or
- Collecte des déchets des jours fériés

DECISIONS DU PRESIDENT

Décision n°10-59 du 25 Août 2010, déposée en Préfecture du Gard le 6 septembre 2010.

Un marché pour l'alimentation électrique d'un ponton flottant sur la commune du Grau du Roi est conclu avec l'entreprise MULTITEC sise à Pérols. La prestation est arrêtée à la somme de de 9 306,83 € HT (neuf mille trois cent six euros et quatre-vingt-trois cents) soit 11 130,96 TTC. Le délai d'exécution de la prestation est de 4 jours ouvrés.

Décision n°10-63 du 31 Août 2010, déposée en Préfecture du Gard le 13 septembre 2010.

La présente décision modifie l'article 6 de la décision n° 08-39 du 02.10.2008 créant la régie de recettes du Centre Aqua-Camargue à Le Grau du Roi. Un fonds de caisse d'un montant de 600€ est mis à disposition du régisseur et de ses mandataires.

Décision n°10-65 du 20 septembre 2010, déposée en Préfecture du Gard le 22 septembre 2010.

Un marché pour l'acquisition d'un four mixte à gaz comprenant l'installation et la mise en service à la cuisine centrale de la Communauté de Communes est conclu, avec l'entreprise SADEC sise à 30931 NIMES CEDEX 09, pour un montant de 23 100 € HT soit 27 627,60 € TTC.

Décision n°10-66 du 27 septembre 2010, déposée en Préfecture du Gard le 1^{er} octobre 2010.

Un marché pour la création d'un réseau d'eaux pluviales – remplacement des branchements en plomb, rénovation des branchements d'eaux usées, réhabilitation par chemisage du réseau d'eaux usées, essais, contrôle et tests – Impasse des Goémons au Grau du Roi, est conclu comme suit :

- Lot A : attribué à SADE sis à VENDARGUES - 34 740
- Lot B : attribué à SAS LEFEVRE sis à LUNEL - 34400
- Lot C : déclaré infructueux (aucune offre reçue) : le représentant du pouvoir adjudicataire décide donc de relancer une procédure conformément à l'article 28 du CMP, avec publicité et mise en concurrence.

La prestation est arrêtée comme suit :

- Lot A : 34 757,00 € HT (trente-quatre mille sept cent cinquante-sept euros) soit 41 569,00 € TTC
- Lot B : 13 688,00 € HT (treize mille six cent quatre-vingt-huit euros) soit 16 371,00 € TTC

Arrêté n°2010-03 du 24 septembre 2010, déposée en Préfecture du Gard le 24 septembre 2010.

Par mesure de sécurité, la Halle des Sports et la salle de Musculation situées rue Jeanne Demessieux à Aigues Mortes, relevant de la réglementation des établissements recevant du public, sont fermés au public à compter du 24 septembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15

Le Président,
Léopold ROSSO.